



**Fonds de solidarité
COVID-19 / Régnny**

**Dossier de demande d'aide à destination des entreprises de la
Commune de Régnny**

Nom : **Prénom** :

Enseigne :

Adresse :

Commune :

Adresse mail :

Siret :

Je certifie que mon entreprise répond aux critères suivants :

- L'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés ;
- L'activité a débuté avant le 1^{er} février 2020 ;
- Il n'a pas été déposé de déclaration de cessation de paiement avant le 1^{er} avril 2020 ;
- Le siège est situé sur la Commune de Régnny ;
- Le montant du chiffre d'affaires HT constaté lors du dernier exercice clos est inférieur à 1 000 000 euros. Pour les entreprises n'ayant pas clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 31 mars 2020 doit être inférieur à 83 333 euros ;
- Le bénéfice imposable, n'excède pas 60 000 euros au titre du dernier exercice clos. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice, et ne pouvant pas déclarer un bénéfice imposable, devront, le cas échéant, déclarer les sommes versées au dirigeant, sous leur responsabilité, à la

date du 31 mars 2020, sur leur durée d'exploitation depuis le 1er avril 2019 ou depuis la création de l'entreprise si elle est postérieure au 1er avril 2019 ;

- L'activité connaît des difficultés temporaires liées aux conséquences économiques, financières et sociales du virus du covid-19 avec une perte d'au moins 50% de son chiffre d'affaires HT sur le mois d'avril 2020 ;

Chiffre d'affaires du mois d'avril 2019 (en euros HT) (OU, pour les entreprises non créées au 1^{er} avril 2019, le chiffre d'affaire mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création et le 1^{er} avril 2020 :

Chiffre d'affaires du mois d'avril 2020 (en euros HT) :

Nombre de salariés (en ETP) :

Avez-vous bénéficié de l'aide forfaitaire de l'Etat ?

- Oui
 Non

Indiquer les aides sollicitées ou perçues (annulation loyers, assurance, URSSAF,RCI,...)

Je suis :

- En règle au niveau fiscal et social (Taxe professionnelle, service des eaux, taxe sur les ordures ménagères...);

Politique de confidentialité :

- J'accepte la politique de confidentialité :

Les informations recueillies sur les entreprises font l'objet d'un traitement réalisé par la Commune de Régny et sont indispensables au traitement de la subvention. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution et le contrôle des dossiers de subvention. Vous pouvez contacter la Commune de Régny pour toutes questions ou demandes d'informations complémentaires. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et des articles 12 et suivants du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès à vos données. Si vous souhaitez les faire rectifier, supprimer, les limiter, s'opposer à leur traitement ou tout simplement retirer votre consentement, merci d'adresser votre demande (en n'oubliant

pas de joindre une copie de pièce d'identité) : - par mail auprès de accueil@regny.fr ou par courrier à Mairie de Régný – Place Jacques Fougerat – 42630 Régný.

Pièces justificatives à joindre à votre demande :

- un extrait Kbis
- un RIB
- le dernier bilan.

Je certifie sur l'honneur :

- que je suis autorisé(e) à solliciter une subvention au nom de la structure dépositaire de la présente demande de subvention,
- que j'ai bien pris connaissance du règlement décrivant les critères et les conditions de cette aide,
- de la régularité de ma situation fiscale et sociale à titre personnel ainsi que celle de l'entreprise,
- de la régularité de la situation de l'entreprise vis-à-vis du droit du travail,
- que les données fournies dans e formulaire sont exactes.

Dans le cadre de contrôles a posteriori, si des erreurs sont constatées dans les informations attestées, la Commune de Régný pourra solliciter le remboursement total ou partiel des montants versés. L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Dépôt de la demande

- Je reconnais que le dépôt de la demande de subvention ne constitue en aucun cas un accord de subvention.

Fait à Régný, le

Signature + cachet

Questionnaire à déposer en mairie de Régný avant le **15 novembre 2020.**

